Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213503352-20260703-TH_DCM_2026_62-DE

COMMUNE DE THOURIE 35134

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 3 juillet 2026 à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel BORDIER, Maire de la commune.

Date de convocation
29 juin 2026

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 13
Excusés 2
Votants 15

Membres présents : Mme Amandine BELLAY, M. Daniel BORDIER, Mme Aline GIACALONE Mme Marie-Christine HERVOCHON, Mme Nadine LAINÉ, M. Pierre LAURENT, M Anthony LEBRETON, Mme Isabelle LEBRETON, M Edmond LEVEQUE, M Anthony MOUTEL, Mme Anne PAUL, Mme Elodie PETITJEAN et M Benjamin PRUNIER.

Membres absents excusés : M Julien CHENARD donne pouvoir à Mme Aline GIACALONE, M Cédric DANIEL donne pouvoir à Mme Christine HERVOCHON

Membres absents : sans objet

Mme Amandine BELLAY été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° 2026-62
Vote du Budget primitif 2026 corrigé

Le budget primitif est un document comptable qui reprend toutes les prévisions de dépenses et de recettes pour l'année en cours. Il est corrigé pour intégrer l'affectation de résultat modifiée par les RAR 2025

L'ensemble du budget se résume en recettes et en dépenses à la section de fonctionnement à 1 003 653.82 € et à 1 807 864.96 € à la section d'investissement.

Le budget primitif 2026 principal est adopté à l'unanimité (15 votes pour par vote à main levée).

Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE DE THOURIE 35134 (I. et V.)